



Montigny infos

N° 19 janvier 2009

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY- LE- CHARTIF

Le mot du maire :

Mes gnymontoises, Mes gnymontois,

Voici le premier Montigny Info depuis la mise en place de ma nouvelle équipe municipale. Tout d'abord, je tenais à vous remercier de nous avoir renouvelé votre confiance et je veillerai à ne pas vous décevoir dans la limite de nos possibilités.

Comme vous avez pu le constater, la neige a pointé le bout de son nez en ce début de Janvier avec son lot d'émerveillements devant des paysages recouverts de blanc, mais aussi d'inconvénients à régler : les habitants du secteur Nord Est de la commune ont subi de nombreuses coupures d'eau dues à des fuites sur le réseau et à une panne électrique au château d'eau du Boulay.

A cela se sont ajoutées les congères, mais heureusement, elles ont pu être supprimées rapidement de nos routes communales, permettant ainsi de circuler à nouveau. Merci de m'avoir informé de ces petits soucis; la résolution de ceux-ci est d'autant plus rapide que votre information est précise. Merci de votre aide, de votre compréhension et de votre indulgence.

2009 sera une nouvelle année d'investissement pour Montigny: la réhabilitation du château d'eau du Boulay (200 000 € HT) se déroulera au cours du premier semestre. La distribution d'eau potable en sera malheureusement perturbée.

C'est à partir de Septembre que débiteront les travaux de notre salle polyvalente (160 000 € HT) : changement des menuiseries, isolation des murs et du plafond, création de nouveaux sanitaires aux normes du handicap, installation d'un chauffage plus performant et économique.

Je vous invite à nous retrouver le samedi 24 janvier à 17h00 à la salle polyvalente, pour la présentation des vœux du conseil municipal. Un verre de l'amitié clôturera cette cérémonie.

Que 2009 réalise vos souhaits les plus chers, tant personnels que professionnels.

Bonne année à toutes et tous !

Votre maire

Joël FAUQUET

La composition du nouveau conseil municipal

- **Maire** : Joël Fauquet
- **1^{er} Adjoint** : Claude Fortin
- **2^{ème} Adjoint** : André Seigneuret
- **Conseillers** : Eric Auger ; Jean-Pierre Beauvais ; Jean-Philippe Bouillon ; Pascal Deschamps ;
Christine Herman ; Jean-Paul Huet ; Annie Julien ; Alain Lamelet ; Bruno Laufray ;
Christian Pellerin d'Yerville ; Jean-Paul Robin ; Maryline Sevestre.

Formation des commissions :

Commissions	Membres	Commissions	Membres
Finances	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Julien Annie - Robin Jean-Paul - Pellerin d'Yerville Christian - Huet Jean-Paul - Bouillon Jean-Philippe	Aménagement du bourg	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Huet Jean-Paul - Robin Jean-Paul - Sevestre Maryline
Des bâtiments communaux	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Beauvais Jean-Pierre - Auger Eric - Deschamps Pascal	Transport et restauration scolaire	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Herman Christine - Beauvais Jean-Pierre
Travaux de voirie	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Bouillon Jean-Philippe - Auger Eric - Robin Jean-Paul	Appels d'offres	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Beauvais Jean-Pierre - Laufray Bruno - Robin Jean-Paul - Auger Eric
Affaires sociales	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Julien Annie - Sevestre Maryline - Herman Christine	Fêtes et cérémonie	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Herman Christine - Sevestre Maryline - Deschamps Pascal
Révision de la liste électorale	- Fauquet Joël - Fortin Claude - Seigneuret André - Pellerin d'Yerville Christian		

Elections des délégués au sein des organismes :

Syndicats	Délégués	Syndicats	Délégués
Syndicat intercommunal d'aménagement du Perche SIAP	Titulaire : Fauquet J. Suppléant : Lamelet A.	Syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust d'Illiers	Titulaires : Herman Ch. Beauvais J-P. Suppléants : Lamelet A. Laufray B.
Syndicat départemental d'électricité d'Eure et Loir SDE	Titulaire : Fortin C. Suppléant : Bouillon J-P.	C.D.C. du Perche Gouët	Titulaires : Fauquet J. Robin J-P. Suppléants : Lamelet A. Laufray B.
Syndicat intercommunal du regroupement scolaire des Portes du Perche SIRS des portes du Perche	Titulaires : Fauquet J. Herman Ch. Beauvais J-P. Suppléants : Sevestre M. Laufray B. Pellerin d'Y. C	Syndicat intercommunal pour la collecte des ordures ménagères de Nogent-le-Rotrou	Titulaire : Seigneuret A. Suppléant : Auger E.

Correspondants	Délégués
Environnement	Titulaire : Bouillon Jean-Philippe Suppléant : Huet Jean-Paul
Armée	Titulaire : Huet Jean-Paul Suppléant : Pellerin d'Yerville Christian

Responsable de la salle des fêtes	Titulaire : Fortin Claude Suppléant : Deschamps Pascal
--	---

Election dans les commissions de la Communauté de communes du Perche-Gouët

Commissions	Membres
Finances	➤ Joël Fauquet ➤ Bruno Laufray
Développement économique	➤ Joël Fauquet ➤ Christian Pellerin D'Yerville
Aménagement de l'espace	➤ Jean-Paul Robin
Environnement	➤ Jean-Paul Robin ➤ Jean-Philippe Bouillon
Affaires scolaires	➤ Christine Herman
Services aux personnes aide aux familles	➤ Maryline Sevestre
Culture et tourisme	➤ Pascal Deschamps
Bâtiments et travaux	➤ Eric Auger
Transfert de charges	➤ Alain Lamelet

Autres mandats de votre Maire :

- Vice président de la CDC du Perche Gouët en charge des affaires scolaires (Unverre 28)
- Membre du bureau du SIAP (La Loupe 28)
- Membre du Conseil d'Administration de l'Association des Maires d'Eure et Loir (Luisant 28)
- Membre du Comité de l'Agence de l'eau Loire et Bretagne (Orléans 45)

Principaux travaux réalisés ou en cours en 2008

- ❖ Couverture en ardoise du bâtiment technique (coût : 32 403 € dont 20 % de subvention parlementaire).
- ❖ Eclairage publique de la rue de l'Eglise (coût : 9239 € dont 50 % de subvention du syndicat électrique)
- ❖ Eclairage publique de la rue des Connières (coût : 10090 € dont 50 % de subvention du syndicat électrique)
- ❖ Mise en place d'une étude urbaine et paysagère du bourg (Agence Roumet-Guitel de Chartres) (coût : 13350 € dont 74 % de subvention des Conseils Général et Régional).
- ❖ Travaux de sécurité de la passerelle du Moulin Ronce (coût : 6965 € dont 80 % de subvention des Conseils Général et Régional).
- ❖ Remplacement du four de la cuisine de la salle polyvalente et de la cantine scolaire (coût: 5763 €).
- ❖ Remplacement de l'informatique du service administratif de la commune (coût: 1370 €).
- ❖ Photocopieur de la mairie (coût : 2070 €).
- ❖ 2^{ème} logement social, 7 rue de Nogent (coût : 155598 € dont 60,2 % de subvention de l'Etat et du Conseil Régional).
- ❖ Réfection complète des canalisations reliant les deux châteaux d'eau (Entreprise Forclum) en cours.
- ❖ Installation d'un panneau identitaire communal devant la salle polyvalente (coût 3593 € dont 53 % de subvention du Conseil Régional)
- ❖ Vitrine et travaux d'huisseries au commerce (coût : 14 777 € dont 60 % de subvention des Conseils Général et Régional)
- ❖ Définition et acquisition du périmètre de protection de captage d'eau autour du château d'eau du Boulay en cours.
- ❖ Création d'un réseau d'eau pluviale à La Verrerie (coût : 18190 €).

- ❖ Consolidation et agrandissement du garage du car scolaire (coût : 13223 € dont 3480 € d'assurance).
- ❖ Renforcement du mur de la cour de l'école (coût : 10 066 € dont 30 % de subvention du Conseil Général).
- ❖ Travaux de voirie (Ecorche-Bœuf, rue des Perriers, rue d'Illiers (coût : 13159 € dont 37,5 % de subvention du Conseil Général).
- ❖ Travaux de renforcement du réseau d'eau au Bois (coût : 11 520 € dont 30 % de subvention du Conseil Général).
- ❖ Travaux de renforcement du réseau d'eau à la Verrerie et au Mur (coût : 24 406 € dont 30 % de subvention du Conseil Général).
- ❖ Travaux de renforcement du réseau d'eau à Ricourd (coût : 8362 € dont 30 % de subvention du Conseil Général).

Principaux travaux prévus en 2009

- ❖ Remplacement des surpresseurs de captage de l'eau du château d'eau du Boulay (**1^{er} semestre**)
- ❖ Réhabilitation du château d'eau du Boulay (intérieur et extérieur) (**1^{er} semestre**)
- ❖ Réhabilitation de la Salle polyvalente avec remise aux normes de sécurité : Huisseries, chauffage, isolation, sanitaires, volets, sols, (**2^{ème} semestre**)
- ❖ Suite de l'acquisition du périmètre de protection de captage d'eau et travaux de mise en conformité.

Lors des travaux exécutés sur le réseau entre les deux châteaux d'eau pendant le 1^{er} semestre, quelques coupures d'alimentation momentanées pourraient perturber la fourniture de l'eau. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nouveaux tarifs

Maintien des tarifs de la distribution de l'eau mais avec l'instauration d'une tranche supplémentaire sur les 5 premiers m³.

- ❖ Prix au m³ de 1 à 5 m³ : 2,00 €
- ❖ A partir de 6 m³ : 1,07 €
- ❖ Redevance annuelle d'abonnement par compteur : 100 €
- ❖ Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 150 €
- ❖ Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur : 25 €
- ❖ Déplacement d'un compteur à la demande de l'utilisateur : participation de 300 €

Le tarif des concessions (2 m²) à partir du 1^{er} janvier sont les suivants :

- ❖ Concession cinquantenaire : 222 €
- ❖ Concession trentenaire : 135 €
- ❖ Vacation : 26 €

Les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente, à partir du 1^{er} janvier sont les suivants :

- ❖ Location pour ½ journée hors week-end : 45 €
- ❖ Location pour 2 jours consécutifs pour les habitants de la commune : 113 € (week end)
- ❖ Location pour 2 jours consécutifs pour les habitants hors commune : 170 € (week end)
- ❖ Forfait couverts avec le lave-vaisselle : 50 €
- ❖ Le tarif d'électricité est fixé à 0,174 € / KW (HP) et 0,107 € / KW (HC).
- ❖ La caution déposée en garantie des dommages éventuels est fixée à 400 €
- ❖ La salle et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres, à défaut, des heures de nettoyage seront facturées à 20 € de l'heure.
- ❖ La pénalité pour résiliation de contrat reste fixée à 25 % du prix de la location.

Pour tout renseignement et réservation, s'adresser à la mairie.

Calendrier de la commune 2009

24 janvier : Vœux du maire à la salle polyvalente à 17 heures.

7 février : Loto de l'USMC à 14 heures.

14 mars : Loto de l'amicale des sapeurs-pompiers à 14 heures.

4 avril : Moules-frites par l'amicale des sapeurs-pompiers 19 heures 30.

1^{er} mai : Brocante organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers à partir de 6 heures 30.

8 mai : Défilé et rassemblement au monument aux morts à 10 heures 45.

16 mai : Loto du Club Raymond Gendre à 14 heures.

17 mai : cross-country organisé par l'USMC à 8 heures.

7 juin : Elections européennes (salle du conseil à la mairie).

13 juin : Repas de l'USMC à 20 heures.

13 et 14 juillet : Défilé, festivités et feux d'artifice.

29 août : loto organisé par le club Raymond Gendre à 14 heures.

La réfection de la salle polyvalente se déroulera à partir de début septembre.

11 novembre : Défilé et rassemblement au monument aux morts à 10 heures 45.

5 décembre : Repas du club Raymond Gendre à 12 heures.

12 décembre : Repas de la Sainte Barbe de l'amicale des sapeurs-pompiers à 20 heures.

Informations

Brûlage

L'arrêté municipal du 3 juillet 2002, interdit le brûlage des herbes et branchages en juillet, août et septembre. En dehors de cette période, il est autorisé tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés de 8 à 12 h et de 14 à 17 h. Toutefois, afin d'éviter des nuisances de voisinage, il serait préférable d'emporter les déchets verts à la déchetterie.

La déchetterie cantonale (S.I.C.T.O.M.) : Rue des Tilleuls à Thiron-Gardais

Horaires : Lundi : 14h - 17h ; Mercredi : 13h30 - 17h30 pour les artisans uniquement ;

Vendredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Chiens dangereux de catégorie 1 et 2 : La détention est interdite aux mineurs, Une déclaration doit être faite en mairie. L'identification par tatouage ou puce est obligatoire. La vaccination antirabique doit être à jour. Le propriétaire doit avoir une assurance responsabilité civile. Le port de muselière et de laisse est obligatoire sur la voie publique.

Les chiens de catégorie 1 doivent être stérilisés.

La rue du Purgatoire sera en sens unique, à partir du 1^{er} mars, dans le sens de la place vers la rue de la Maillière avec un stationnement autorisé sur la gauche.

La route d'Ecorche-Bœuf / La Verrerie est interdite aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

La passerelle du Moulin Ronce est interdite aux poids-lourds de 3,5 tonnes.

Carte d'identité nationale : Le renouvellement de la carte est gratuit sur présentation de l'ancienne, à défaut, le coût est de 25 €. (2 photos d'identité aux normes, un extrait de naissance, justificatif de domicile).

Passeport : Le coût du passeport est de 88 € pour les majeurs, de 44 € pour les 15-18 ans et de 19 € pour les moins de 15 ans. (2 photos d'identité aux normes, un extrait de naissance, justificatif de domicile).

Etat Civil

Naissances

Bienvenue en ce monde à

- Mathéo, Philippe, Yves **Aucher**, le 3 janvier
- Gaëtane, Chloé, Léna **Girard**, le 22 janvier
- Anthime, Arnaud, Christian, Gérard **Bay**, le 4 février
- Léo, Xavier **Decaillon**, le 4 février
- Kyllian , Jean-Michel, Fernand, Stéphane **Roc**, le 1^{er} mars
- Lysandre, Armand, Jean **Préault**, le 1^{er} mai
- Romain **Josselin**, le 29 mai
- Emilien **Josselin**, le 29 mai
- Sasha, Jean-Claude, Henri **Pelletier**, le 30 mai
- Mathis, Patrice **Rousseau**, le 20 août
- Maiwenn, Geneviève **Tillot-Beauvais**, le 29 août
- Medhi, Logan **Défossé-Oumeddour**, le 10 septembre à Montigny
- Liam, Jean-Luc, Patrick **Bauché**, le 17 septembre
- Luna, Jessica, Maria **Massé**, le 26 septembre
- Mylène, Mélanie, Stella **Feniou**, le 28 septembre
- Nathan, Dorian **Défossé**, le 7 octobre à Montigny
- Léna, Josiane, Nicole **Michaud**, le 15 décembre

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à

- Yannick **Menneteau** et Jeanlyne **Martinod**, le 3 mai
- Mary **Sevestre** et Maryline **Renard**, le 7 juin
- Stéphane **Garnier** et Béatrice **Delinger**, le 26 juin
- Eddy **Gandon** et Julie **Fontaine**, le 26 juin
- Jean-Claude **Pélissier** et Bernadette **Pionnier**, le 26 juin
- Guillaume **Potrel** et Virginie **Mathieu**, le 13 septembre

Décès

Nos plus sincères condoléances aux familles des défunts

- Jeannine **Lépicier**, épouse Boullay Didier, le 4 avril
- Claude **Porcher**, le 10 avril
- Danielle **Pernet**, le 29 juillet
- Joseph **Stritof**, le 11 septembre
- Jean **Gandon**, le 7 décembre
- Michel **Brissard**, le 17 décembre

Associations et Présidents

Amicale des sapeurs-pompiers
Anciens Combattants
Club Raymond Gendre
Union Sportive de Montigny-Le-Chartif
Tuning Car Team
M 'n' C MidWest Country Dance

Président : Mr Paul Risacher
Président : Mr Claude Fortin
Président : Mr Jean Godet
Président : Mr Alain Lamelet
Président : Mr Pierrick Saison
Président : Mme Catherine Saes

Montigny Pratique

Mairie

Maire: Mr Fauquet Tél: 02 37 24 22 90
1^{er} adjoint : Mr Fortin Tél : 02 37 24 23 61
2^{me} adjoint: Mr Seigneuret Tél : 02 37 24 21 70
Secrétariat de la mairie: Les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 h à 16 h et les samedis de 10 h à 11 h 30.
Tél : 02 37 24 22 31
Fax : 02 37 24 22 09
E-mail: montigny-le-chartif@wanadoo.fr
<http://www.montigny-le-chartif.com/>

Elagage

Il est rappelé que l'élagage est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long de voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau.

Ceci est aussi valable pour le respect de la propriété d'autrui.

Recensement Service National

Les jeunes des deux sexes doivent, conformément à la loi, se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire; cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile: examens, permis de conduire, emplois, etc.

Chemins de randonnées

(Arrêté préfectoral)

Les chemins de randonnées sont strictement interdits à tous véhicules à moteur sans aucune exception ; les contrevenants s'exposent à des poursuites.

Sécurité Sociale - CPAM

Une permanence est ouverte à la "Grange aux Dîmes" à Thiron-Gardais les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois de 15 h 45 à 16 h 45.

Assistant Social

Mr Ganivet : A domicile sur RDV
(Tel : 02 37 53 57 30) et assure une permanence téléphonique les mardis matin.

Conciliateur de Justice

Une permanence est ouverte les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h à la « Grange aux Dîmes » à Thiron-Gardais.

Relais Emplois : Le mardi de 13h30 à 16h30 et tous les matins de 8 h15 à 12 h à la mairie de Brou.
Contacter Mme Surcin : (Tel : 02 37 47 70 80)

Cyber Emploi

En partenariat avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir et l'ANPE, l'espace Cyber Emploi est un service urbain désormais présent en milieu rural. Différents moyens humains et techniques sont à la disposition des entreprises, des chercheurs d'emploi et des structures ou les services sociaux du Conseil Général.
Les permanences ont lieu à la "Grange aux Dîmes" à Thiron-Gardais :
Lundi, Mardi : 9h à 12h/14h à 17h30
Jeudi : 9h à 12h
Mercredi, Vendredi : 9h à 12h/14h à 16h30

Desserte du marché de Brou

(<http://www.transbeauce.fr/>)

Transbeauce assure un service de car de Montigny-Le-Chartif (salle polyvalente) vers Brou, un mercredi sur deux (semaines impaires).
Départ à 8 h 58, arrivée à Brou à 9 h 10; Retour à 11 h 10, arrivée à Montigny-Le-Chartif à 11 h 24. (Prix : 2 €10 ou par carnet de 10 tickets disponible à la mairie de Brou au prix de 16 €70).

Animaux trouvés ou abandonnés

S'adresser à la fourrière départementale d'Amilly (Tel : 02 37 36 02 04).

Pollution sonore

La pollution sonore est, aujourd'hui, une calamité et, après les zones urbaines, elle envahit peu à peu notre monde rural.
Essayons de la maîtriser et agissons en conséquence. Soyons donc circonspect en la matière; évitons de nuire à autrui par des bruits inutiles; modérons l'intensité de nos appareils sonores; ne gênons pas le repos et la quiétude de notre voisinage.
Respectons les autres pour qu'ils nous respectent; c'est un devoir fondamental pour vivre en harmonie dans notre commune.
D'autre part, les nuisances sonores sont réglementées par un arrêté préfectoral et seulement tolérées du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 à 12 h et le dimanche de 10 à 12 h.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le panneau d'affichage de la mairie, sur le site internet de notre commune <http://www.montigny-le-chartif.com/> ou nous joindre à montigny-le-chartif@wanadoo.fr

SAPEUR-POMPIER

Pourquoi pas VOUS ?

85 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires qui démontrent chaque jour que dévouement, solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Pourquoi ?
 Pour vivre un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de son métier, de ses études, tout en tenant compte de sa vie de famille (*engagement quinquennal reconductible*).

Où ?
 Dans les centres d'incendie et de secours. *

Comment ?


- Etre âgé de 16 à 55 ans.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique;
- Jouir de ses droits civiques.
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

Adresser sa candidature au Sdis ou au centre de secours le plus proche (*lettre de motivation + CV*).

Volontaires

En France, plus de 230 000 pompiers, assurent 24H/24 la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ils effectuent une intervention toutes les 9 secondes. Plus d'info : 3615 INFO 18 (0,34 euros/mn) ou www.pompiersdefrance.org et lesapeurpompiers.fr

Le centre de Montigny le chartif recrute tel : 02.37.54.52.80




Trois jeunes Ignymontois (Ingrid, Marc et Camille) suivent la formation des jeunes sapeurs-pompiers à Thiron-Gardais. Ils vont apprendre les bases du métier de sapeur-pompier pour rejoindre ensuite les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels ou militaires. Nous leur souhaitons bonne chance.

Les Sapeurs-pompiers ne s'occupant plus des nids de guêpes, de frelons et d'abeilles, il y a lieu de s'adresser à la Société TSA (Champrond en Gatine) au 02 37 49 87 83.

Inauguration du 2^{ème} logement social



L'inauguration du deuxième logement social de Montigny-Le-Chartif, situé au 7, rue de Nogent, a eu lieu le 28 juin dernier. A cette occasion, de nombreuses personnes ont assisté à cette cérémonie. Les nouveaux occupants ont pu s'installer dès le 1^{er} juillet.

De gauche à droite : Monsieur Joël Fauquet (Maire), Madame Birgitta Hessel (Conseillère Régionale), Monsieur Luc Lamirault (Vice-président du Conseil Général), Madame Annie Dubourg (Conseillère Régionale), Monsieur Frédéric Cheylan (Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou) et Monsieur Gérard Cornu (Sénateur).

